

## Section Sportive Escalade du collège Agrippa d'Aubigné

Année scolaire 2016/2017  
*de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>*

### 1 – Présentation

Les sections sportives scolaires sont définies dans le bulletin officiel du 29 septembre 2011. Elles contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école.

...un projet au carrefour de l'esprit, du corps et de la nature

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale. Elles sont reconnues comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel.

La section sportive scolaire offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux et leur permet :

- de suivre une scolarité normale ;
- de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection

### 2 - Conditions

Tout élève intéressé doit déposer, auprès du chef d'Établissement du collège, une demande de dossier de candidature.

Pour être candidat, il faut :

- Être déclaré apte à la pratique de l'escalade (certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade)
- avoir une attitude positive et obtenir des résultats scolaires satisfaisants
- avoir une réelle motivation et être conscient des efforts qu'il faudra fournir tant sur le plan scolaire que sportif
- être licencié FFME (au Cracq Jeunes Escalade de préférence)

### 3 - Fonctionnement

- Les élèves suivent les cours dans leur classe avec les autres élèves de l'établissement. Leur scolarité est la même.

- Ils suivent les entraînements dispensés par le professeur d'EPS, chargé de la section, ainsi que les interventions d'un brevet d'état Escalade.
- Ils participent aux compétitions UNSS (cross, rencontres d'escalade...). L'inscription obligatoire à l'AS du collège
- Le suivi médical est assuré par le docteur et l'infirmière scolaire
- Les élèves admis dans les classes doivent savoir que l'escalade doit être considérée comme une option qui ne doit en aucun cas prévaloir sur le travail scolaire.
- Langues assurées au collège
  - LV1 : Anglais
  - LV2 : Allemand ou Espagnol (5e – 3<sup>e</sup>)
  - Option : Latin (dès la 5<sup>e</sup>)

### 4 - Sélection et recrutement

Le recrutement est basé sur les aptitudes physiques, techniques (voir détail au point 8) sans négliger les résultats scolaires.

Trois exigences sont imposées :

#### - Sportive

Avoir subi avec succès les épreuves de sélection sportive (tests athlétiques et techniques).

#### - Médicale

Un examen de santé approfondi détermine si l'élève est apte médicalement (pour les élèves admis, un suivi médical régulier sera assuré).

#### - Scolaire

L'inscription définitive n'intervient qu'après l'examen du dossier scolaire (notes et appréciations - attitude et comportement)

### 5 - Organisation pédagogique

La scolarité est organisée comme pour l'ensemble des élèves du collège : ils bénéficient du forfait EPS 4 heures en 6<sup>ème</sup>, 3 heures en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>. Les élèves de la section bénéficient de 3 heures de formation supplémentaires pour la pratique de l'escalade répartie entre le mardi après-midi et le jeudi après midi (16h00 –18h00) et des sorties le mercredi après-midi.

Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Elles sont prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités seront portées sur le livret personnel de compétences.

M. Roscelli, responsable de la section, a la charge de veiller au suivi de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif.

Pour cela, une heure hebdomadaire sera consacrée au suivi et au soutien des élèves ; celle-ci permettra de réaliser leurs bilans scolaire et sportif et de mettre en place si besoin une aide individualisée et d'envisager les objectifs à atteindre à court et moyen termes.

Le maintien dans la Section Sportive est remis en question chaque année en fonction des résultats sportifs et scolaires et du comportement général.

Les élèves déjà inscrits en 2015-2016 ne passeront pas les tests de sélection Mais doivent déposer leur dossier d'inscription dans les délais.

## 6 – Candidatures

- Le dossier est téléchargeable sur le site du collège (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aaubigne-saintes/>) ou sur celui du Cracq Jeunes Escalade ([www.cracq.org](http://www.cracq.org))
- Le Collège Agrippa d'Aubigné recevra les dossiers de candidature

### Adressés à :

Monsieur Le Principal  
Collège Agrippa d'Aubigné  
6 rue du cormier  
17100 Saintes

Tél : 05.46.93.16.70.

Courriel :

- [ce.0170059x@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170059x@ac-poitiers.fr)
- [jacques.roscelli@ac-poitiers.fr](mailto:jacques.roscelli@ac-poitiers.fr)

### Informations importantes :

En cas d'acceptation en section sportive de votre enfant l'an prochain, il faudra obligatoirement, Pour tous les élèves Faire une demande de dérogation auprès des services académiques qui prendront la décision d'affecter votre enfant au collège Agrippa d'Aubigné de Saintes et dans la section sportive.

Attention, il n'y a pas de régime d'internat.

Date limite de dépôt des dossiers le :

**13 mai 2016**

## 7 - Concours d'entrée

La sélection est réalisée suite :

- 1) aux résultats des épreuves physiques, techniques
- 2) à l'examen, par une commission d'admission présidée par le Chef d'établissement, des résultats des candidats
- 3) Les élèves dont la candidature est retenue seront avisés par courrier après le juin.

## 8 – Epreuves physiques

Elles se dérouleront le :

**MERCREDI 1<sup>er</sup> juin 2016**

Au gymnase Agrippa d'Aubigné  
Rue du cormier  
17100 Saintes

**A PARTIR DE 13 heures 00**

### **1. Test athlétique :**

Courir un ½ Cooper soit 6mn avec une vitesse de course supérieure à 10km/h (ne pas s'arrêter)

### **2. Test escalade :**

- Pour les 6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> réaliser :

3 voies de difficulté croissante en moulinette et 3 blocs

- Pour les 4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup> réaliser :

3 voies de difficulté croissante en tête ou en moulinette et 3 blocs

Pendant la prestation, il sera apprécié la technique, l'attitude de grimpe et tout ce qui a trait à la sécurité (assurance- encordement)

***Apporter une tenue pour courir et pour grimper***

# DOSSIER DE CANDIDATURE

1) Aspect renseignement :

l'imprimé n°1 à compléter par la famille : feuille de renseignements

2) Aspect scolaire :

les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres (obligatoire !) ou du livret scolaire de CM2

l'imprimé n°2 à compléter par l'établissement d'origine récapitulatif :

- l'avis du chef d'établissement ou du professeur principal ou du directeur de l'école
- l'avis du professeur d'EPS et de l'entraîneur si l'élève pratique l'escalade en club

3) Aspect médical :

l'imprimé n°3 à compléter par le médecin traitant : fiche de contrôle médical (sous pli confidentiel)

4) Échéancier :

Dépôt des dossiers : avant le vendredi 13 mai 2016

Date des tests sportifs : Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 à 13h00 (Gymnase Agrippa d'Aubigné – 6 Rue du Cormier 17100 Saintes)

Date des résultats : après le 15 Juin 2016 par courrier

Dossier de candidature à retourner à :

Monsieur Le Principal du Collège Agrippa d'Aubigné

Section Sportive Escalade

6 rue du Cormier

17100 Saintes

Les imprimés doivent être complétés dans leur totalité et  
Chaque dossier rendu doit être complet

DOSSIER DE CANDIDATURE  
A L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE  
du Collège Agrippa d'Aubigné

Imprimé n°1  
(à compléter par la famille)

NOM – PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse des parents : .....

.....

.....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Profession des parents : .....

Mère: .....

Père : .....

Classe suivie en 2015/2016 : .....

Nom et adresse de l'établissement fréquenté : .....

.....

Classe prévue à la rentrée 2016-2017 : .....

LV1 : Anglais

LV2 : Allemand – Espagnol  
Latin

Lu et approuvé le règlement de la section.

Fait à .....le .....

Signature des parents

Signature de l'élève

DOSSIER DE CANDIDATURE  
A L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE  
du collège Agrippa d'Aubigné

Imprimé n°2

(à compléter par l'établissement d'origine)

Appréciation du Chef d'Établissement quitté (ou du Professeur Principal ou du directeur de l'école),  
*concernant la capacité à lier étude et pratique physique intensive :*

(à compléter par le professeur d'EPS et le club)

Avis du professeur d'EPS de l'établissement et de l'entraîneur de club :

Aptitudes physiques :

Aptitudes à l'escalade :

(Indications sur le rythme de travail, les efforts fournis, l'endurance de grimpe, la coordination, le respect des consignes et des camarades)

# FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Imprimé n°3

(A compléter par le médecin traitant)

|   |   |
|---|---|
| Nom :<br>Prénom :<br>Domicile :<br>Date de naissance :                        | Discipline pratiquée :<br>Nombres d'heures :<br>Surclassement : <span style="float: right;">oui      non</span><br>Double surclassement : <span style="float: right;">oui      non</span> |
| Antécédents médicaux :<br>Antécédents chirurgicaux :<br>Traitement en cours : | Autre discipline pratiquée :  |

|   |
|---|
| Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosocial   |
| Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout) *   |
| Examen pulmonaire *   |
| ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription) *  |
| Évaluation de la croissance et de la maturation :<br>- Examen morpho-statique et anthropométrique<br>- Maturation pubertaire (critères de Tanner) |
| Plis cutanés  |
| Examen de l'appareil locomoteur *   |
| Examen podologique *  |
| Examen dentaire *   |
| Examen neurologique (latéralité, tonus, ...) *  |
| Dépistage des troubles visuels  |
| Dépistage des troubles auditifs   |
| Autres (abdomen, etc.)  |
| Bilan des vaccinations  |
| Conseils diététiques (si besoin)  |
| Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)   |
| Autres (abdomen, etc.)  |

-----  
 Certificat médical de non-contre-indication (Coupon à remettre lors de votre inscription aux tests )

Je, soussigné, docteur.....certifie avoir examiné ce jour

NOM ..... Prénom .....né(e) le .....

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre de la section sportive scolaire escalade

Date :

Signature et cachet du médecin :